



CTM du 16 Juillet 2019 – Déclaration préalable du SYNTEF CFDT

Madame la Ministre,

C'est sous votre présidence que se déroule la séance de ce jour du comité technique ministériel à l'heure où les agents de ce ministère ont de très nombreuses interrogations sur leur avenir et qu'une forte inquiétude s'exprime. Ainsi nous nous réjouissons à double titre, d'une part de votre présence si attendue et d'autre part l'opportunité qui est faite de peut-être obtenir de vous, des réponses à nos questions.

L'une d'elle est justement de savoir si le fait que vous présidiez aujourd'hui cette instance est le signal d'un renouveau du dialogue social ? Vous le savez, madame la Ministre, la CFDT est viscéralement attachée à un dialogue social de qualité. Il fait partie de notre ADN, au même titre que le respect des principes démocratiques. Or, s'il existe un ministère où le dialogue social devrait être un principe incontournable c'est celui que vous dirigez. Malheureusement il en est tout autrement. La liste serait bien longue de tous ces projets, ces réformes, qui auraient nécessité que soient organisés la concertation, l'information, ou encore la consultation préalable des instances et ce, ne serait-ce que pour se conformer au droit.

Le dialogue social au Ministère est à l'image du reste, il est à plat.

Toute réforme de la fonction publique devrait refléter une vision claire d'un projet de service public adapté à notre société. Mais aucune réforme ne peut aboutir sans les agents, et sans leurs organisations syndicales.

Alors qu'aujourd'hui une nouvelle réforme de nos services se présente, nous ne pouvons que constater que les instances et les organisations syndicales de notre Ministère ont été méprisées.

Nous espérons que ces principes seront à nouveaux respectés.

C'est effectivement une nouvelle réorganisation du Ministère du travail qui se profile. Les circulaires du Premier Ministre du 28 juillet 2018 et celle du 12 juin 2019, annoncent quelques mesures concrètes, mais restent **globalement très floues** sur d'autres aspects.

Ainsi est-il annoncé que les services de la main d'œuvre étrangère seront transférés aux préfetures. Or, nous savons également que d'autres services rejoindront les DDI ou que les services généraux seront fusionnés en inter ministériel. Pour l'heure, c'est peu ou prou ce que nous savons de la réforme territoriale de l'Etat. C'est peu de chose en réalité. **La certitude qui se fait jour, c'est qu'une partie importante des missions relatives aux politiques de l'emploi quitteront les DIRECCTE, les UD elles, de facto disparaîtront.**

Le message perçu est que manifestement les services déconcentrés du ministère du travail n'ont pas été à la hauteur des attentes du gouvernement et que les Préfets seraient ainsi plus à même de piloter les politiques publiques.

Depuis déjà quelques jours des groupes de travail sont organisés dans les départements par des préfets pour définir les cadres des missions transférés. Sans pour autant que tous les sujets soient envisagés par ailleurs. Quid des dispositifs Garantie jeune et Missions Locales ? Quid des projets territoriaux Emploi/ compétences ? Quid de l'appui aux entreprises ?

Autant d'interrogations qui nourrissent l'inquiétude des agents en charge de ces missions et auxquels aucune perspective ne leur est encore offerte. Et que dire de l'association des organisations syndicales sur ces projets ? Rien, puisqu'elle n'existe pas !

Ce qui nous interpelle encore c'est qu'au final cette réforme aboutit à casser ce qui faisait jusqu'à lors la force du Ministère, c'est **le lien entre les missions emploi et les services du travail**. La CFDT y est pourtant très attachée et ne peut que déplorer la rupture annoncée, sans concertation, sans véritable diagnostic partagé.

L'inspection du travail dans ce panorama semble mise à l'écart, puisque la circulaire du Premier Ministre précise qu'elle gardera sa ligne hiérarchique propre. Loin de nous rassurer, cette précision soulève nombre d'interrogations et de la suspicion.

Nous savons que vous avez déjà demandé à la DGT de travailler sur des scénarios organisationnels de l'inspection du travail post-OTE. Cette même DGT qui était censée mettre en œuvre la réforme Ministère Fort, et qui malgré toute sa bonne volonté déclamée et affichée, a failli en cédant aux influences les plus conservatrices de ce Ministère.

Vous vous trouvez donc face à une problématique profonde pour l'inspection du travail. **Comment réorganiser une nouvelle fois ces services, conformément aux demandes du PM, alors même que la précédente réforme n'a pas été menée à son terme par manque d'engagement et de courage des cadres dirigeants de votre administration ?** Nous vous l'accordons l'objectif semble difficile à atteindre.

La DGT elle-même semblait avouer son impuissance à faire bouger les lignes, en déclarant à la cour de comptes en 2016, que l'inspection du travail est culturellement « anti-hiérarchique voire a-hiérarchique ». Comment dans ce contexte peut-on envisager de mener à bien les transformations nécessaires de ce service de l'Etat, qui avant la réforme de 2013 n'avait que très peu évolué ?

Anti-hiérarchique l'inspection du travail ? Nous le contestons fermement.

L'argument est pratique, il renvoie la responsabilité de l'échec à l'existence d'une culture, de valeurs hostiles aux règles, quasi libertaires, qui seraient partagés par l'ensemble des agents. Il présente aussi l'obstacle comme quasi-insurmontable : comment changer une culture, une nébuleuse de comportements d'une majorité voire unanimité d'agents ?

Mais c'est tout simplement faux : les agents de l'inspection du travail pour la plupart savent parfaitement que servir le service public suppose l'existence de règles et que ces règles doivent être respectées.

Oui, cet argument de notre DGT d'une soi-disant culture anti-hiérarchique est faux, et il est trop facile de se décharger de ses responsabilités en blâmant autrui.

On voit trop bien à quel point l'argument trahit l'absence de toute remise en cause de ceux qui le soutiennent.

Madame la Ministre, si culture il y a, c'est celle d'une génération de responsables hiérarchiques qui s'est installée dans la facilité et le laisser faire, mais aussi dans le travestissement de sa propre inefficacité. **Ils ont laissé faire, et là est une des sources principales de souffrance dans les services.** Ils ont laissé faire, sans doute aussi car ils ne savaient pas faire, ou qu'ils n'avaient pas les moyens de faire. La responsabilité est aussi collective, mais il faut bien en tracer le bilan si on veut que cela change. En avez-vous la volonté, Madame la Ministre ?

La réforme engagée par le ministre Sapin était pourtant l'opportunité de bâtir un vrai projet de service, favorisant le travail collectif sur des objectifs clairs, et concertés avec les partenaires sociaux. L'encadrement de proximité avait été renforcé pour impulser une dynamique de travail en équipe. De nouvelles prérogatives de sanctions administratives avaient été octroyées pour gagner en efficacité et soulager les Parquets et les tribunaux.

Les ambitions d'une telle réforme nécessitaient une volonté déterminée afin de permettre la réussite collective des agents de l'inspection du travail, leur montée en compétence, notamment par l'accès au grade d'inspecteur, pour tous les contrôleurs du travail.

Nous avons soutenu cette idée... Mais sans doute étions-nous, en réalité les seuls ? Car sous l'influence des conservatismes les plus tenaces, de tous bords, la réforme Ministère Fort n'a pas abouti aux ambitions qu'elles portaient. De reculades en exceptions, de dérogation en renonciations, la DGT a lâché sur les points essentiels du projet. Laissant l'encadrement intermédiaire seul face aux résistances les plus dures sur le terrain, estimant ainsi peut être acheter une paix sociale, qui n'a jamais vu le jour. Ce faisant, sans dialogue, sans accompagnement, sans projet de service concerté, sans principes clairs d'organisation, les services de l'inspection du travail sont aujourd'hui dans un état critique. Pis encore, ils sont acculés à devoir démontrer leur efficacité et leur capacité à agir sur le monde du travail et être facteur de transformation sociale.

En effet, c'est bien cela qui leur est demandé lorsque vous attendez que l'inspection agisse sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ou encore qu'elle lutte efficacement contre la PSI illégale ou qu'elle intervienne de manière renforcée sur les chantiers du bâtiment pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs. Mais la réalité c'est qu'en l'état, vos services peuvent à peine remplir leurs missions premières.

La DGT viendra très certainement vous rassurer en produisant des chiffres extraits de WIKIT, alors que l'outil est loin de refléter la réalité de l'activité de l'inspection du travail et ce, pour de multiples raisons. De même qu'elle tentera de sauver les apparences à coup de circulaires, notes, et autre courrier de 12 pages envoyé aux agents leur intimant l'ordre d'atteindre des objectifs chiffrés, qu'elle sait elle-même inatteignables mais qu'elle se fera fort de démontrer, du moins sur le papier, qu'ils ont été atteints. Ainsi vous serez sans doute rassurée et la DGT aura protégé ses intérêts, empêchant toute remise en cause de son action et de l'inertie latente qu'elle favorise.

Vous l'aurez compris Madame la Ministre, sans que la précédente réforme ne soit achevée il apparait difficile d'envisager de nouveaux changements organisationnels. Et surtout, avant d'envisager tout scénario d'organisation nouvelle des services déconcentrés, il est indispensable de remettre à plat les méthodes et les missions de la DGT et c'est le sens de la réforme voulue par le PM des administrations centrale. Il sera alors temps, d'examiner la possibilité de plus de déconcentration, notamment managériale, en faveur des services régionaux et départementaux, s'ils existent encore... Cette évolution, et c'est fondamental, devra être accompagnée de la mise en place d'une véritable politique RH, il faut que la dimension RH et le soutien RH aux équipes terrain deviennent une réalité.

L'une des données incontournables de la réussite réside aussi dans les moyens qui sont attribués à vos services. Et loin d'être renforcés pour atteindre les objectifs que vous lui assignez, c'est le contraire qui se produit, en somme faire plus avec moins. Cela paraît être difficilement tenable à moyen ou long terme.

Nous demandons que les suppressions de poste cessent. Nous demandons également que l'avenir des contrôleurs du travail qui par la fin du plan de transformation d'emploi ne pourront accéder au grade d'inspecteur, fasse l'objet d'un nouveau plan dont les modalités seront discutées avec les organisations syndicales.

Madame la Ministre, le futur des services de votre Ministère est aujourd'hui incertain et les agents qui par leur engagement ont jusqu'à présent rempli leurs missions, au mépris des difficultés, demandent à ce que rapidement des réponses soient données aux craintes légitimes qu'ils expriment. Car rien ne pourra se faire sans eux, et sans leurs représentants.